

COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE

19 RUE DE L'ARTISANAT – 2080 ARIANA - CHARGUIA II -TUNISIE

FAX N° (216-70) 836 568 – 837 041 PHONE N°(216-70)837 322

OBJET : CONSULTATION N° PP 23-522

**CONCLUSION D'UN CONTRAT CADRE D'UNE ANNEE RENOUELEBLE DEUX FOIS
POUR INTERVENTION DE DERATISATION ET DESINSECTISATION A LA BASE
DE SFAX, AU SIEGE DE TUNIS ET AUX RIGS 01,03,04,06 & 07 (ZONE TERRITOIRE
OU/ET SAHARIENNE)**

La Compagnie Tunisienne de Forage (C.T.F.) se propose de lancer une consultation pour la conclusion d'un contrat cadre d'une année renouvelable deux fois pour intervention de dératisation et désinsectisation à la base de Sfax, au siège de Tunis et aux Rigs 01, 03, 04,06 & 07 (zone territoire ou/et saharienne) selon descriptif technique en Annexe 01.

A cet effet, nous vous invitons à nous soumettre votre meilleure offre de prix en HTVA conformément à la procédure ci-dessous (1 ou 2).

PROCEDURE DE SOUMISSION :

Les offres doivent parvenir à la CTF :

1- Par plis fermés :

A l'adresse suivante 19 rue de l'Artisanat charguia 2 –2035 L'Aéroport Tunis-Tunisie, par voie postale sous plis scellés et recommandés ou par rapid poste, ou déposé au bureau d'ordre de CTF contre décharge.

A/ L'enveloppe externe doit :

** être adressée au nom de :*

Monsieur le Président Directeur Général

** Porter uniquement :*

- ✓ L'adresse de la CTF,*
- ✓ Les références de la consultation (PP 23-522),*
- ✓ La mention " NE PAS OUVRIR "*

** Contenir :*

Une autre enveloppe interne cachetée

B/ L'enveloppe interne doit :

** porter :*

- la mention “: OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE”
- le nom et l'adresse du soumissionnaire
- * contenir à l'exclusion de tout autre document :
 - Le texte de la consultation & annexe 1 signés et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.
 - L'offre financière (selon Bordereaux des prix en Annexe 02) dûment signé et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

2- Par e-mail :

A l'adresse suivante : closed.bids@ctf.com.tn

Votre mail doit :

* Porter :

La référence de la consultation (PP23-522)

* Contenir :

- Le texte de la consultation & annexe 1 dûment signés et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire :
- L'offre financière (selon Bordereaux des prix en Annexe 2) dûment signé et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

Les offres doivent parvenir dans les meilleurs délais mais pas plus tard que le

03/01/2024 à 15 H

Toute offre parvenue après les délais sera rejetée (le cachet du Bureau D'ordre de la CTF faisant foi pour les plis et la date & l'heure pour les mails).

Méthodologie d'évaluation :

-Les offres financières seront classées du moins disant au plus disant selon la valeur maximale et sera retenue l'offre moins disant qui sera conforme techniquement aux prescriptions de la présente consultation.

Conditions particulières

- Les offres reçues dans les délais doivent rester valables au moins 90 jours et ce à compter de la date limite de réception des offres.
 - Lieu de livraison : Base logistique CTF – Sidi Salah Sfax, Siège de Tunis et Rigs.
- Le mode de paiement est de 60 jours date réception de votre facture accompagnée des attachements signés par les deux parties à notre Bureau d'ordre.

SALUTATIONS

C.T.F.

P/DIRECTION APPROVISIONNEMENT & MARKETING

ANNEXE 1

A- DESCRIPTION DES TRAVAUX

Compagnie Tunisienne de Forage	CONDITIONS GENERALES & PARTICULIERES	DQSE
Objet :Dératisation et Désinsectisation des Rig01, 03, 04, 06, 07& Base de Sfax et du Siège CTF à Tunis		

Des opérations de prévention et de lutte contre les envenimations scorpioniques et vipérins tout en respectant les recommandations de la Direction des Soins de Santé de Base (DSSB) du ministère de la santé publique, ainsi que des opérations de Dératisation, de Désinsectisation et de Désinfection aux camps résidentiels et aux sites d'activité des Rig01, 03, 04, 06 & 07 ainsi qu'aux locaux de la Base de Sfax et au Siège de Tunis.

Les travaux à accomplir se répartissent en cinq catégories :

- 1. Rigs 01 & 03 (camp et/ou Rig) : chaque deux mois ou à la demande de la CTF (suite à une urgence signalée en avance du temps réel)*
- 2. Rigs 04 & 06 : chaque DTM (camp et/ou Rig) puis périodiquement tous les deux mois ou à la demande de la CTF (suite à une urgence signalée en avance du temps réel)*
- 3. Base de Sfax : chaque deux mois ou à la demande de la CTF (suite à une urgence signalée en avance du temps réel).*
- 4. Siège CTF à Tunis: chaque deux mois ou à la demande de la CTF (suite à une urgence signalée en avance du temps réel)*
- 5. Produits à utiliser : agréés par le ministère de la santé publique pour lutter contre les rongeurs, les insectes, les scorpions et les vipères.*

CONDITIONS GENERALES

Lieu des travaux :

- ✓ *Rig01 : Zones ;saharienne (El-Borma et autres) etterritoire*
- ✓ *Rig03 : Zones ; saharienne (El-Borma et autres)etterritoire*
- ✓ *Rig04 : Zones ; saharienne (El-Borma et autres)etterritoire*
- ✓ *Rig06 : Zones ; saharienne (El-Borma et autres)etterritoire.*
- ✓ *Rig07 : Zones ; saharienne (El-Borma et autres)etterritoire.*
- ✓ *Au siège de Tunis sis au 19 Rue de l'artisanat Charguia II, Ariana 2035.*
- ✓ *A la Base de Sfax sise à Route de Tunis Km17 Sidi Salah, Sfax.*

B- OBLIGATION DES PARTIES

B.1/Fournitures et prestations à charge du prestataire :

- 1. Tenues de travail et dotation de sécurité complète et appropriée.*
- 2. Transport de son personnel pour les sites de travail des Rigs aux zones territoriales en utilisant votre moyen de transport et au point de rassemblement à tataouine pour les zones sahariennes.*
- 3. Fiches techniques des produits fournis et les documents justifiant leur conformité par rapport à des exigences du domaine.*
- 4. Transport et prise en charge totale de son personnel lors du travail à la Base de Sfax et au siège de Tunis.*
- 5. Assurance accident de travail et responsabilité civile ainsi que toute autre assurance exigée par la législation en vigueur.*

B.2/Fournitures et prestations à charge CTF :

1. Hébergement et restauration du personnel du prestataire durant la réalisation des travaux aux chantiers des appareils de forage de la CTF.
2. Transport du personnel du prestataire pour les sites de travail des Rigs aux zones sahariennes à partir du point de rassemblement à Tataouine.

C- CONDITIONS PARTICULIERES

1. Le prestataire doit disposer pour son personnel des autorisations de passage au Sahara.
2. Le prestataire est appelé après chaque intervention faite de nous communiquer un rapport détaillant le travail réalisé ainsi que les produits utilisés. Ce rapport doit être visé par le représentant CTF sur le site de travail

D- DOCUMENTS A FOURNIR

1. Agrément d'exercer l'activité d'un établissement d'hygiène
(Cahier de charge en conformité avec l'arrêté du ministre de la santé du 25 octobre 1997 tel que modifié par l'arrêté du ministre de la santé du 28 novembre 2013)
2. Procédures de travail appliquées
3. Liste des produits à utiliser tout en indiquant le domaine d'utilisation de chacun et son efficacité selon le cycle de vie de l'espèce à éliminer.
4. Fiches techniques attestant la conformité des produits à utiliser.
5. Expérience de vos techniciens attestant leur professionnalisme dans le domaine.
6. Aptitudes médicales des techniciens (délivré de Groupement de médecine du travail).
7. Références.

E- ETENDUE DES TRAVAUX DE DERATISATION &DE DESINSECTISATION

Rigs01,03, 04,06&07

Dératisation, Désinsectisation, désinfection et lutte contre les scorpions et les vipères du camp résidentiel et site d'activité de l'appareil de forage par des produits domestiques agréés par le ministère de la santé et régies par la législation tunisienne en vigueur pour lutter contre les rongeurs et les insectes.

Produits à utiliser :

- Être à usage domestique
- Assurer la lutte contre les insectes volants, rampants ainsi que les rats, souris scorpions, vipères et autres se trouvant dans les locaux d'habitation, de travail ou de magasinage (y compris les cuisines, restaurants, frigo, boulangerie, buanderies ...)
- compatibles avec la nature et l'emplacement des locaux
- permettre l'exploitation des locaux selon leur activité
- être sans odeur nuisant pour l'exploitation des locaux
- être non nocifs pour les êtres humains et les animaux domestiques

CONDITIONS DE TRAVAIL

Les sites de travail sujet de votre intervention sont localisés dans des endroits isolés et sont constitués de locaux sous formes de baraques servant pour assurer l'hébergement et le travail du personnel :

	Rig01		Rig03	Rig04		Rig06		Rig07	
	Camp	Chantier	Chantier	Camp	Chantier	Camp	Chantier	Camp	Chantier
Baraque dortoir	20			27		26		26	
Baraque restaurant	1			2		2		2	
Baraque cuisine	1			1		1		1	
Baraque frigo	1			1		1		1	
Baraque boulangerie	1			1		1		1	
Baraque de loisir	1			1		1		1	
Baraque buanderie	1			1		1		1	
Baraque de stockage	2			1		1		1	
Baraque bureau	1	3	3	0	3	0	3	0	3
Baraque magasin	2	1	1	0	2	0	1	0	1
Baraque mosquée	1		0	1	1	1	0	1	0
Baraque vestiaire		1	1		2		1		1
Baraque d'atelier	1	1	1	1	1	1	2	1	2
Salle électrique / transfo	1	1	1		2		2		2
Salle des génératrices		1	1		1		1		1
Conteneur de stockage		1	1		2		2		2
Autres	Zones Environnementales (camp + chantier), fausse sceptique,								

Compagnie Tunisienne de Forage

Dératisation, désinsectisation, désinfection et dépigeonnisation des locaux administratifs et des activités du Siège et de la Base logistique par des produits domestiques agréés par le ministère de la santé et régies par la législation tunisienne pour lutter contre les rongeurs et les insectes.

Produits à utiliser :

- Être à usage domestique
- Assurer la lutte contre les insectes volants, rampants ainsi que les rats, souris et autres se trouvant dans les locaux administratifs, de travail et de magasinage (y compris le restaurant)
- compatibles avec la nature et l'emplacement des locaux
- permettre l'exploitation des locaux selon leur activité
- être sans odeur nuisant pour l'exploitation des locaux
- être non nocifs pour les êtres humains et les animaux domestiques

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Siège et la Base logistique sujet de votre intervention sont constitués de locaux suivants :

1- Siège à Tunis:

- 78 bureaux administratifs (Bâtiment A : rez-de-chaussée + 4 étages et Bâtiment B : 01 étage).
- 01 Baraque de stockage des archives.
- 10 Salles sanitaire
- Ou autres : (zone environnemental, parc des véhicules, ...).

2- Base logistique à Sfax:

- 25 bureaux administratifs (rez-de-chaussée + 1 étage).
- 02 Magasins de stockage du matériel.
- 02 Ateliers.
- 01 Local des archives
- 01 Restaurant
- 01 Baraque de stockage des archives
- 05 Salles sanitaire
- 02 Parcs pour véhicules et de stockage matériel lourd.
- 01 Loge des gardiens.
- Ou autres : (zone environnemental, airs de stockage des: baraques, tubulaire, ...)

ANNEXE 2

BORDEREAU DES PRIX

A DESCRIPTION DES TRAVAUX

A-1 Prestation : Dératisation et Désinsectisation.

Centre	Site d'intervention	Zone d'intervention	Prix Unitaire (HTVA)	Qte Min	Qte Max	Prix Total (HTVA) MIN	Prix Total (HTVA) MAX
Rig 01	Intervention de dératisation et désinsectisation aux camp résidentiel et chantier du Rig 01 en zone :	Saharienne		3	5		
		Territoire					
		Région de Sfax					
Rig 03	Intervention de dératisation et désinsectisation uniquement au chantier du Rig 03 en zone :	Saharienne		1	3		
		Territoire					
		Région de Sfax					
Rig 04	Intervention de dératisation et désinsectisation aux camp résidentiel et chantier du Rig 04 en zone :	Saharienne		2	4		
		Territoire					
		Région de Sfax					
Rig 06	Intervention de dératisation et désinsectisation aux camp résidentiel et chantier du Rig 06 en zone :	Saharienne		3	6		
		Territoire					
		Région de Sfax					
Rig 07	Intervention de dératisation et désinsectisation aux camp résidentiel et chantier du Rig 07 en zone :	Saharienne		2	4		
		Territoire					
		Région de Sfax					
Total (1)							

Centre	Site d'intervention	Adresse	Prix Unitaire (TTC)	Qte Min	Qte Max	Prix Total (TTC) MIN	Prix Total (TTC) MAX
Siège	Intervention de dératisation, dépigeonnisation et anti reptile et lézard aux locaux administratifs et des activités du siège de Tunis	19 Rue de l'artisanat charguia II, Ariana		2	4		
Base logistique de sfax	Intervention de dératisation, dépigeonnisation et anti reptile et lézard aux locaux administratifs et des activités de la base logistique	Rte de tunis Km 17 Sidi saleh Sfax		2	4		
Total (2)							

Total (1+2)							
--------------------	--	--	--	--	--	--	--

